

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
AR 2026-2007

**CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché principal  
(au titre de l'ancienneté)  
- Année 2026 -**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

**ARRÊTE**

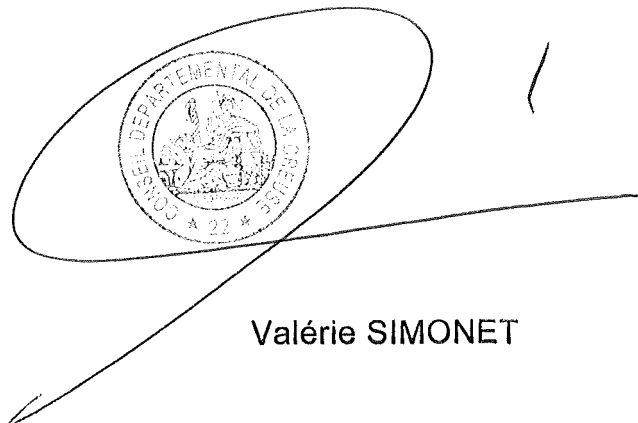
**Article 1** : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'attaché principal** :

- 1 – SAVOURAT Pascal**
- 2 – ATHENOUR Clotilde**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	2	2	4
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	1	2

**Article 2** : Mme la Directrice Générale Adjointe chargée de l'intérim de la Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17 juin 2026  
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
AR 2026-2008

**CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX  
DE CONSERVATION DU PATRIMOINE**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché principal  
de conservation du patrimoine  
(au titre de l'ancienneté)  
- Année 2026 -**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

**ARRÊTE**

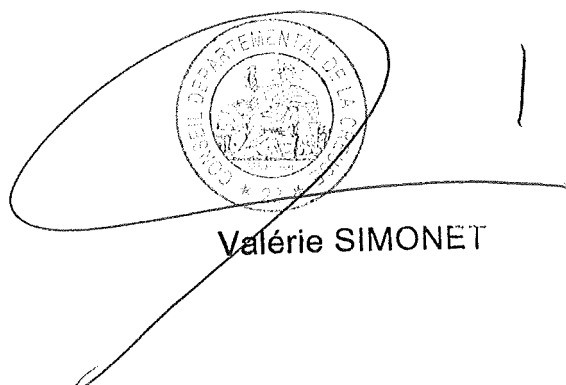
**Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'attaché principal de conservation du patrimoine** :

**1 – COCHE Fanny**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Article 2** : Mme la Directrice Générale Adjointe chargée de l'intérim de la Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17 juin 2026  
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

  
Valérie SIMONET

REPUBLIQUE FRANCAISE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
AR 2026-2009

**CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS TERRITORIAUX  
EN SOINS GENERAUX**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'infirmier  
en soins généraux hors classe  
- Année 2026 -**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-1 à L522-7 et L522-23 à L522-31 ;

VU le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'infirmier en soins généraux hors classe** :

**1 – BOUNAIX Agnès**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	2	0	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Article 2 :** Mme la Directrice Générale Adjointe chargée de l'intérim de la Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17 juin 2026  
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
AR 2026-2010

**CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX  
SOCIO-EDUCATIFS**

**Tableau d'avancement  
pour l'accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle  
- Année 2026 -**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

**ARRÊTE**

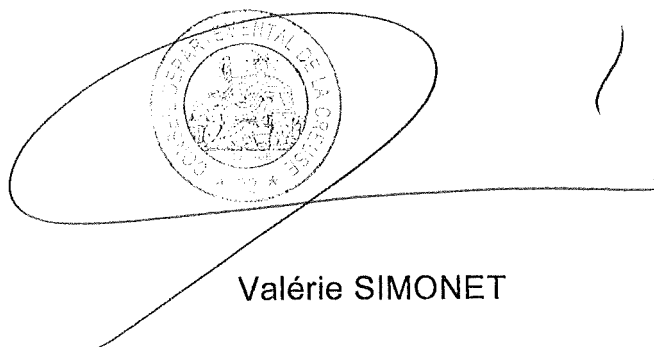
**Article 1** : Est inscrit sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle** :

**1 – ALRIC Edouard**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	2	1	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

**Article 2** : Mme la Directrice Générale Adjointe chargée de l'intérim de la Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17 juin 2026  
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
AR 2026-2011

**CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX**

**Tableau d'avancement  
pour l'accès au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe  
(au titre de l'ancienneté)  
- Année 2026 -**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

**ARRÊTE**

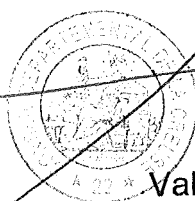
**Article 1 :** Sont inscrites sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de **rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe** :

- 1 – BONNET Delphine
- 2 – DECOUCHON Céline
- 3 – BRUNAUD Marion
- 4 – GERARD Amélie (au 01/10/2026)

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	9	0	9
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	4	0	4

**Article 2 :** Mme la Directrice Générale Adjointe chargée de l'intérim de la Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17 juin 2026  
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
AR 2026-2012

**CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX**

**Tableau d'avancement  
pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe  
(au titre de l'ancienneté)  
- Année 2026 -**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

**ARRÊTE**

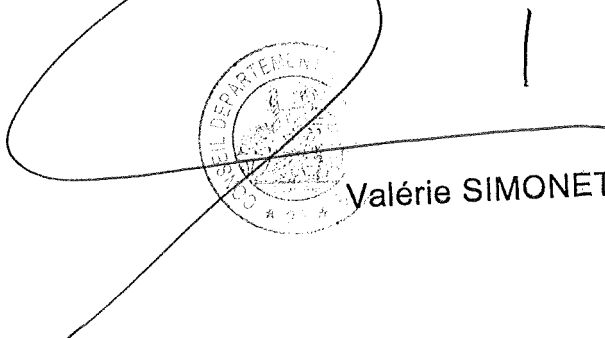
**Article 1 :** Sont inscrites sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de **rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe** :


- 1 – **COURAUD Martine**
- 2 – **VEDRINE Angélique**
- 3 – **DEPEIGE Isabelle**
- 4 – **ROCHEROLLES Catherine**
- 5 – **GIRARD Florence (au 03/07/2026)**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	7	1	8
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	5	0	5

**Article 2 :** Mme la Directrice Générale Adjointe chargée de l'intérim de la Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17 juin 2026  
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

  
Valérie SIMONET



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
AR 2026-2013

**CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe  
(au titre de l'ancienneté)  
- Année 2026 -**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

**ARRÊTE**


**Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe** :

**1 – FORVEILLE Chloé**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Article 2** : Mme la Directrice Générale Adjointe chargée de l'intérim de la Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17 juin 2026  
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

  
Valérie SIMONET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
AR 2026-2014

**CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe  
(au titre de l'ancienneté)  
- Année 2026 -**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

**ARRÊTE**

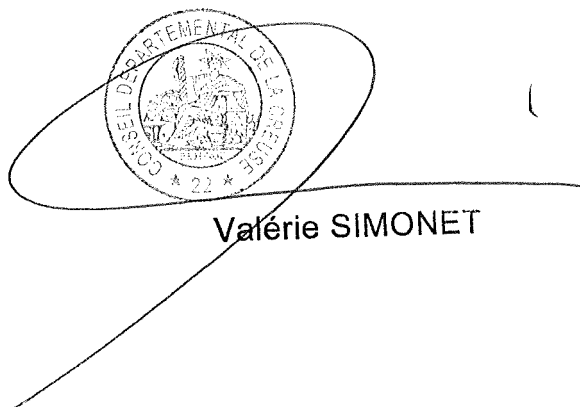
**Article 1** : Est inscrit sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe** :

**1 – MESRI Boubker**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

**Article 2** : Mme la Directrice Générale Adjointe chargée de l'intérim de la Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17 juin 2026  
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

  
Valérie SIMONET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
AR 2026-2015

**CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe  
(au titre de l'ancienneté)  
- Année 2026 -**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

**ARRÊTE**

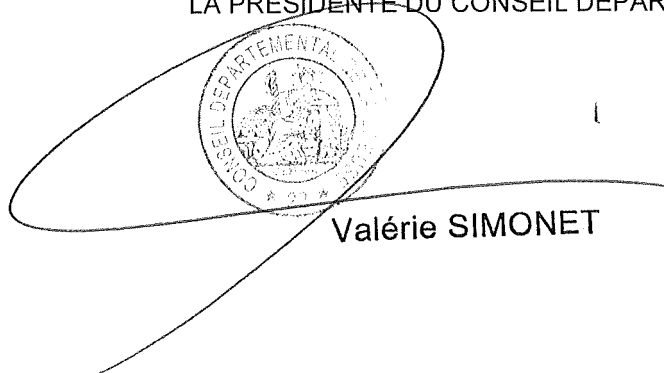
**Article 1 :** Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de **technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe** :

1 – TORINEAU Anthony	5 – MEYNARD Sylvain
2 – SENECHAL Jean-Paul	6 – GUILLEMAIN Claude
3 – LACHENY Thierry	7 – LAMIER Sébastien
4 – DELAVIGNE Alain	8 – JEANJON Christophe

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	12	13
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	8	8

**Article 2 :** Mme la Directrice Générale Adjointe chargée de l'intérim de la Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17 juin 2026  
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

  
Valérie SIMONET

REPUBLIQUE FRANCAISE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
AR 2026-2016

## CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

Tableau d'avancement pour l'accès au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe  
(au titre de l'ancienneté)  
- Année 2026 -

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

### ARRÊTE

**Article 1** : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de **technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe** :

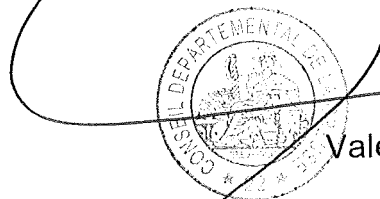
- 1 – BARACHY Nathalie
- 2 – ABADJA Fabien
- 3 – DUBOIS Gabriel

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	3	4	7
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	2	3

**Article 2** : Mme la Directrice Générale Adjointe chargée de l'intérim de la Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17 juin 2026

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
AR 2026-2017

**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS  
TERRITORIAUX**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe  
- Année 2026 -**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

**ARRÊTE**

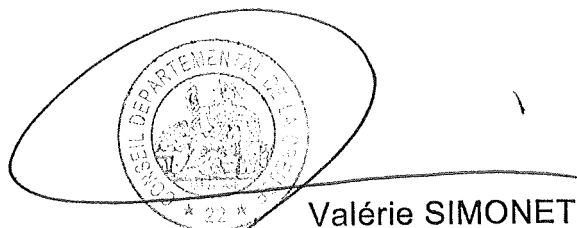
**Article 1** : Sont inscrites sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe** :

- 1 – FOIRET Amélie**
- 2 – DUPHOT Elsa**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	3	0	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

**Article 2** : Mme la Directrice Générale Adjointe chargée de l'intérim de la Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17 juin 2026  
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

  
Valérie SIMONET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
AR 2026-2018

**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe  
(au titre de l'ancienneté)**

**- Année 2026 -**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

**ARRÊTE**

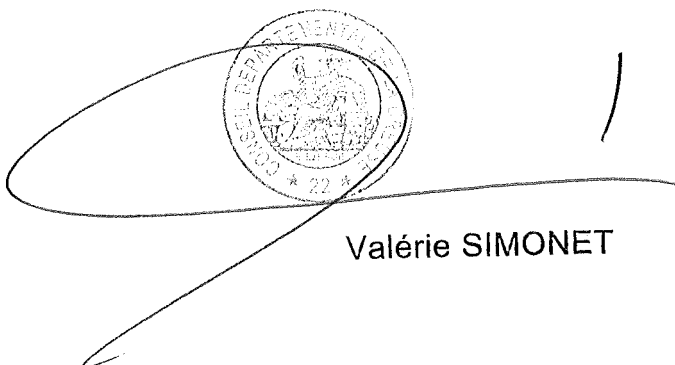
**Article 1** : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe :

- |                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| 1 – SELLIER Nathalie        | 7 – BARRET Maria    |
| 2 – BLONDIN Yannick         | 8 – METTAS Mickaël  |
| 3 – COURAUD Laurent         | 9 – PAIN Bertrand   |
| 4 – BIGOURET Elodie         | 10 – VIALATOU Lydie |
| 5 – GROS Pierre             | 11 – ROCQUE Pascal  |
| 6 – GABORIT Marie-Christine |                     |

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	7	11	18
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	5	6	11

**Article 2** : Mme la Directrice Générale Adjointe chargée de l'intérim de la Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17 juin 2026  
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

  
Valérie SIMONET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
AR 2026-2019

**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe  
(au titre de l'ancienneté)**

**- Année 2026 -**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

**ARRÊTE**

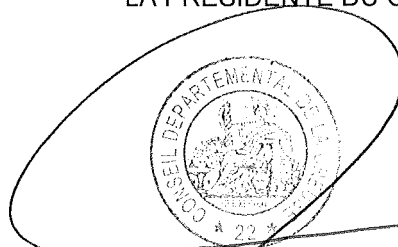
**Article 1** : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe** :

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| 1 – MOEUF Guillaume   | 6 – JOLICARD Joël                      |
| 2 – COLAS Mathieu     | 7 – LONGEVILLE Mélissa (au 27/08/2026) |
| 3 – LAFAYE Florent    | 8 – BARON Solita (au 01/09/2026)       |
| 4 – BOURDEIX Jérémy   | 9 – DEMETER Magali (au 01/09/2026)     |
| 5 – FOUSSADIER Michel | 10 – PRADELLE Kévin (au 01/10/2026)    |

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	5	11	16
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	3	7	10

**Article 2** : Mme la Directrice Générale Adjointe chargée de l'intérim de la Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17 juin 2026  
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
AR 2026-2020

**CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'agent de maîtrise principal  
- Année 2026 -**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31 ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n° 2024-164 en date du 30 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion pour la période 2025-2028 après avis des membres du Comité Social Territorial ;

ARRÊTE

**Article 1** : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'agent de maîtrise principal** :

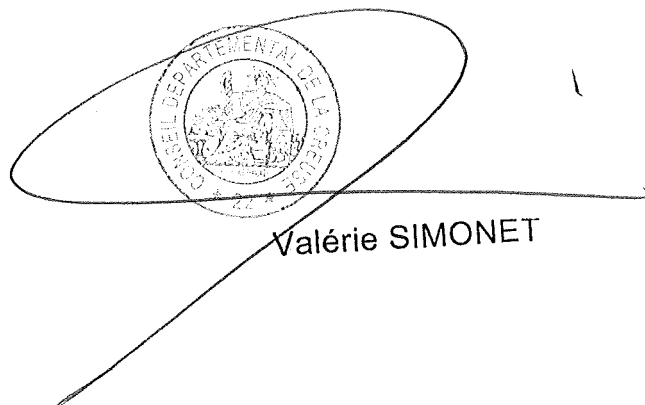
**1 – VALADE Olivier**  
**2 – BEAUGE Loïc**  
**3 – MALLY David**

**4 – CASSIER Philippe**  
**5 – CARTES Jean-Christophe**  
**6 – CHEFDEVILLE Vincent**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	0	10	10
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	6	6

**Article 2** : Mme la Directrice Générale Adjointe chargée de l'intérim de la Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GUÉRET, le 17 juin 2026  
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Valérie SIMONET